Nations Unies S/2000/687

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2000
Français
Original: arabe

Lettre datée du 10 juillet 2000, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 10 juillet 2000, que vous adresse M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, dans laquelle il appelle votre attention sur la déclaration faite le 26 juin 2000 par le Vice-Président des États-Unis d'Amérique, M. Al Gore. Dans cette déclaration, M. Gore réaffirme la volonté des États-Unis d'appuyer et de financer les activités terroristes armées visant à renverser le régime national et à fomenter la guerre civile en Iraq. Le Ministre vous prie d'assumer vos responsabilités légales et morales, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et d'opposer une résistance ferme aux mesures agressives des États-Unis, qui mettent en péril la sécurité et la stabilité d'un État souverain Membre de l'Organisation des Nations Unies et qui pourraient aussi menacer la sécurité et la stabilité de la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

00-53223 (F) 140700 140700

Annexe

Lettre datée du 10 juillet 2000, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la réunion tenue le 26 juin 2000 au Département d'État entre le Vice-Président des États-Unis, M. Al Gore, la bande de mercenaires au service de la CIA qui se fait appeler opposition iraquienne et les dirigeants du prétendu Congrès national iraquien, dont le plus haut responsable est un criminel recherché par Interpol pour détournement de fonds. Le 26 juin 2000, le Bureau du Vice-Président à la Maison Blanche a publié une déclaration commune dans laquelle le Gouvernement des États-Unis réaffirme sa volonté de collaborer avec ces individus, qui ne représentent personne et n'ont aucune relation quelle qu'elle soit avec l'Iraq ou sa population, dans le but de renverser le régime national iraquien. Le Gouvernement des États-Unis a entrepris de former 140 personnes de ce groupe au terrorisme et à l'espionnage. Dans la déclaration commune, le Vice-Président a réaffirmé que le Gouvernement était résolu à écarter Saddam Hussein du pouvoir et à le traduire en justice, avec ses proches collaborateurs pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Il a déclaré que la mise à l'écart de Saddam Hussein était la clef de la transformation positives des relations de l'Iraq avec la communauté internationale, et en particulier avec les États-Unis.

Ceux qui devraient être poursuivis pour crimes de guerre sont en fait de nombreux hauts responsables du Gouvernement des États-Unis, à commencer par M. Al Gore lui-même, qui est impliqué dans le génocide perpétré par les États-Unis contre la population iraquienne depuis 10 ans. Les plus atroces des crimes commis par les États-Unis sont les suivants :

1. Le Gouvernement des États-Unis s'obstine à maintenir les sanctions abusives prises à l'encontre de l'Iraq ces 10 dernières années, privant la population iraquienne des articles de première nécessité, y compris les denrées alimentaires et les médicaments. Ces sanctions ont provoqué, d'après les rapports de l'UNICEF, la mort de 1,5 million d'enfants iraquiens. Par le biais de ces sanctions, le Gouvernement des États-Unis procède au génocide systématique de la population iraquienne.

La résolution 96 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946 affirme que le génocide est le refus du droit à l'existence des groupes humains entiers et est contraire à la loi morale ainsi qu'à l'esprit et aux fins des Nations Unies.

2. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont – unilatéralement et sans aucun fondement juridique – créé deux zones dites d'exclusion aérienne dans le nord et le sud de l'Iraq. La création de ces zones a été rejetée en masse par la communauté internationale : à chaque séance du Conseil de sécurité, il est demandé que cette décision tyrannique soit rapportée. Elle a aussi été rejetée par trois membres permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Fédération de Russie, la France et la Chine, ainsi que par un grand nombre de membres non permanents.

Sous le Gouvernement actuel, dont Al Gore est l'un des principaux membres et responsables, cette agression est la manifestation de l'hostilité constamment manifestée par les États-Unis et qui fait partie de sa politique depuis 1992. Les attaques armées barbares menées quotidiennement contre l'Iraq visent délibérément des civils innocents. Des bombes éclairantes sont lancées sur les cultures pour les incen-

dier, tandis que la population iraquienne souffre de sanctions abusives comme on n'en avait encore jamais vu. Al Gore et les membres les plus influents de son gouvernement restent déterminés à poursuivre ces scandaleuses attaques militaires et à maintenir les sanctions tyranniques afin d'atteindre les objectifs politiques que nous connaissons tous.

3. Al Gore et les hauts responsables de son gouvernement ont participé à trois agressions graves contre l'Iraq en 1993 et en 1998, ainsi qu'à la grande opération appelée Renard du désert, qui a fait des centaines de morts et de blessés parmi les civils.

Lors d'une audition de la Sous-Commission pour le Proche-Orient et l'Asie du Sud de la Commission des relations extérieures du Sénat, le 28 juin 2000, le sénateur Brownback a cité le général Zinni, commandant du Commandement central de l'armée des États-Unis, qui aurait déclaré qu'il fallait faire quelque chose pour encourager une attaque sur l'Iraq. Il a aussi réaffirmé la volonté du Gouvernement en place de fournir une formation militaire à 140 éléments du prétendu Congrès national iraquien et de les doter du matériel militaire nécessaire pour entreprendre des opérations militaires destinées à ébranler la sécurité de l'Iraq et à le déstabiliser. Le Ministère de la défense des États-Unis cherche actuellement à faire modifier les règles d'engagement des appareils américains afin d'y inclure des frappes aériennes contre des cibles civiles au nord et au sud de l'Iraq et contre les barrages d'irrigation dans les marais.

Les informations que j'ai portées à l'attention des membres du Conseil de sécurité montrent une fois de plus que le Gouvernement des États-Unis est déterminé à donner aux relations internationales un tour extrêmement dangereux qui est incompatible avec les responsabilités d'un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a le devoir de respecter la Charte des Nations Unies et les lois internationales régissant les relations entre les États. Faisant fi de ce devoir, les États-Unis se livrent à des actes d'agression pour atteindre leurs objectifs politiques.

Cette politique et les opérations menées par les responsables du Gouvernement des États-Unis au plus haut niveau constituent une violation flagrante de toutes les dispositions juridiques internationales, et notamment des principes consacrés par l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2625 (XXV), et dont les dispositions sont considérées par la Cour internationale de Justice comme faisant partie du droit international coutumier et donc comme liant les États, comme elle l'a indiqué dans le jugement rendu en 1986 concernant l'affaire qui opposait le Nicaragua et les États-Unis d'Amérique.

Les déclarations du Vice-Président Al Gore ont atteint des sommets dans l'hypocrisie politique. Pareille hypocrisie est un sujet de préoccupation universelle : elle est typique des régimes qui deviennent tyranniques, font litière de toute valeur morale ou spirituelle, prennent fait au despotisme, comme une superpuissance qui, rassemblant toute la puissance du monde, impose à celui-ci ses propres valeurs et normes corrompues. Les hauts responsables des États-Unis ne font pas la différence entre un criminel et un innocent, entre un meurtrier et sa victime. Ils se permettent, conformément à une loi de la jungle quelconque, de proférer des allégations sans fondement contre les personnes les plus illustres au monde, allégations qui montrent à quel point ces responsables sont détestables et criminels. Le venin répandu contre

l'Iraq en tant que pays, contre ses dirigeants et contre sa population par les plus hauts responsables des États-Unis est symptomatique de la mentalité de ces responsables, qui n'hésitent pas à prendre des libertés avec les concepts au point de faire d'un criminel un homme libre tandis que sa victime est mise aux fers.

Il ressort clairement de ce qui précède que les États-Unis organisent et appuient des opérations – et notamment des opérations armées – destinées à renverser le régime national et à fomenter la guerre civile en Iraq. Ils organisent, encouragent et financent les activités terroristes de nombreux mercenaires criminels qui sont recherchés par la justice et ont trahi leur pays et de laquais à la solde des services de renseignement américains. En outre, les États-Unis procèdent à un génocide systématique de la population iraquienne.

Nous vous engageons à désavouer la position des États-Unis qui se caractérise par l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, et à prier les États-Unis de mettre un terme à ces violations du droit international que constituent leurs attaques incendiaires contre la sécurité, l'indépendance et la souveraineté régionale de l'Iraq, étant donné que ce comportement a pour cible un État Membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'il est incompatible avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et avec le droit international.

Le Gouvernement de la République d'Iraq engage instamment le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et à faire preuve de fermeté face aux agressions américaines, qui constituent une menace pour la sécurité et la stabilité d'un État souverain et pourraient aussi mettre en péril la sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, les assurances de ma considération très distinguée.

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammed Said **Al-Sahaf**